

Séance du 26 Février 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	12
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	19/02/24

Délibération n°
CM20242602-04

OBJET

Délibération du
plan de
financement du
lavoir et de la
fontaine de DE
SAINT PIERRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six Février à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, LACHERET Jean-Christophe, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA),

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du plan de financement du projet de restauration du lavoir et de la fontaine SAINT PIERRE dont le coût total est de 13 900.00 € HT.

La commune a reçu l'accord de subvention du Grand Figeac et du Département du Lot.

Le Conseil municipal doit valider le plan de financement pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le plan de financement ci-dessous :
 - Grand Figeac : 3 000.00 €
 - Département : 4 865.00 €
 - Autofinancement : 6 035.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 26 Février 2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 27/02/2024
et publication ou
notification
du 27/02/2024

Le Maire,
Guy LACOUT.